

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

VALABLE 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS Mairie de Thuir : 04 68 84 67 60
PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR
(adulte et enfant)

Fournir uniquement et OBLIGATOIREMENT les **ORIGINAUX**
Il est vivement recommandé de faire une pré-demande sur
<http://predemande-cni.ants.gouv.fr> (à imprimer pour le RDV)

Renouvellement ou Changement d'adresse

- Carte d'identité à renouveler (périmée de – de 5 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture EDF, eau, téléphone, impôts, assurance habitation (pas de facture de résiliation ou de relance pas d'attestation SAUR)

Si vous êtes hébergé

- Attestation de la personne qui vous héberge cosignée par l'hébergé
- Justificatif de domicile (de moins de 6 mois)
- Pièce d'identité valable de l'hébergeant

- 1 photo de moins de 6 mois, en couleur et sur fond clair uni
- **EN CAS DE CHANGEMENT D'ETAT CIVIL** : Document justifiant la modification d'état civil (acte de mariage, jugement de divorce, adoption...)

En plus pour les mineurs :

- Jugement de divorce complet + (en cas de garde alternée carte d'identité et justificatif de domicile des 2 parents)

- Carte d'identité valable du représentant légal

ATTENTION IL VOUS SERA DEMANDÉ D'INDIQUER LES DATES ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS

Première demande

- Même pièces que le renouvellement
- Plus copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois

En cas de Perte / Vol

- Copie intégrale de l'acte de naissance de – de 3 mois
- Justificatif de domicile de – de 6 mois

Si vous êtes hébergé

- Attestation de la personne qui vous héberge cosignée par l'hébergé
- Justificatif de domicile (de moins de 6 mois)
- Pièce d'identité valable de l'hébergeant

- 1 photo de – de 6 mois, en couleur sur fond uni et clair
- Timbre fiscal de 25 €
- Déclaration de perte à remplir en mairie lors du dépôt du dossier ou sur www.service-public.fr
- Déclaration de vol établie par la gendarmerie

En plus pour les mineurs :

- Jugement de divorce complet + (en cas de garde alternée carte d'identité et justificatif de domicile des 2 parents)

- Carte d'identité valable du représentant légal

ATTENTION IL VOUS SERA DEMANDÉ D'INDIQUER LES DATES ET LIEUX DE NAISSANCE DE VOS PARENTS